

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BCV Liquid Alternative Beta ESG

Identifiant d'entité juridique : 5493008NH9ND3BUYV609

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lequel le produit a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément à l'article 8 de la SFDR, BCV Liquid Alternative Beta ESG promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant les règles de bonne gouvernance et ce, en étant principalement exposé aux indices MSCI ESG Leaders Indexes. Les MSCI ESG Leaders Indexes sont conçus pour représenter la performance des sociétés qui ont une notation environnementale, sociale et de gouvernance (" ESG ") élevée par rapport à leurs pairs du secteur, afin de garantir l'inclusion des meilleures sociétés de leur catégorie du point de vue de l'ESG et exclure les controverses graves et les secteurs controversés. Étant largement investi dans ces indices ESG, le produit financier BCV Liquid Alternative Beta ESG présente les mêmes caractéristiques ESG que la gamme d'indices qu'il utilise, après agrégation des différentes expositions indicielles selon notre méthode quantitative. Le produit vise donc l'amélioration d'un ensemble complet de caractéristiques ESG (matérialisées par des notations ESG fournies par notre prestataire de recherche) - et non quelques dimensions ESG spécifiques – par rapport à un produit similaire qui ne prendrait en compte aucun critère ESG. Des informations complémentaires concernant les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance couvertes sont présentées dans le document "Governance & Investment process" disponible sur le site internet [www.gerifonds.lu](http://www.gerifonds.lu).

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Des indicateurs sont fournis pour le produit BCV Liquid Alternative Beta ESG et pour un portefeuille similaire utilisant des indices non ESG (c'est-à-dire que chaque indice ESG est remplacé par son indice parent (non ESG) ; les pondérations sont maintenues au même niveau), à des fins de comparaison.

Indicateurs de durabilité	Description	BCV Liquid Alternative Beta ESG	Portefeuille avec la même allocation d'actifs et indices ESG remplacés par des indices parents (non ESG)																
"Fund ESG Quality Score" (et notation associée)	<p>Le "Fund ESG Quality Score" évalue la résistance de l'ensemble des avoirs d'un fonds aux risques ESG à long terme. Les fonds bien notés sont constitués d'émetteurs dont la gestion des principaux risques ESG est de premier ordre ou s'améliore, sur la base d'une ventilation granulaire des activités de chaque émetteur : ses principaux produits ou segments d'activité, la localisation de ses actifs ou de ses revenus, et d'autres mesures pertinentes telles que la production externalisée.</p> <p>Le "Fund ESG Quality Score" est évaluée à l'aide des notes ESG globales des positions sous-jacentes, ajustées en fonction de leurs tendances ESG et des "laggard holdings" (c'est-à-dire les positions ayant une note ESG (attribuée par notre fournisseur de recherche) de B ou CCC). Le "Fund ESG Quality Score" est fournie sur une échelle de 0 à 10, 0 et 10 étant respectivement la note la plus basse et la plus haute possible.</p> <p>Le " Fund ESG rating" associée est basée sur le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Fund ESG Quality Score</th> <th>Fund ESG rating</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8.6* – 10</td> <td>AAA</td> </tr> <tr> <td>7.1 – 8.6</td> <td>AA</td> </tr> <tr> <td>5.7 – 7.1</td> <td>A</td> </tr> <tr> <td>4.3 – 5.7</td> <td>BBB</td> </tr> <tr> <td>2.9 – 4.3</td> <td>BB</td> </tr> <tr> <td>1.4 – 2.9</td> <td>B</td> </tr> <tr> <td>0.0 – 1.4</td> <td>CCC</td> </tr> </tbody> </table> <p>*L'apparition d'un chevauchement dans les plages de scores est due à l'arrondissement.</p>	Fund ESG Quality Score	Fund ESG rating	8.6* – 10	AAA	7.1 – 8.6	AA	5.7 – 7.1	A	4.3 – 5.7	BBB	2.9 – 4.3	BB	1.4 – 2.9	B	0.0 – 1.4	CCC	7.41	6.24
Fund ESG Quality Score	Fund ESG rating																		
8.6* – 10	AAA																		
7.1 – 8.6	AA																		
5.7 – 7.1	A																		
4.3 – 5.7	BBB																		
2.9 – 4.3	BB																		
1.4 – 2.9	B																		
0.0 – 1.4	CCC																		
% de participations avec une note ESG < BB	Part du Fonds (en %) présentant une note ESG inférieure à BB, sur la base des notes ESG attribuées par notre prestataire de recherche.	0.04%	3.06%																
% de controverses ESG très graves (soit un score de 0)	Part du Fonds (en %) présentant des controverses ESG très sérieuses (soit une note de 0), basée sur une note attribuée par notre prestataire de recherche.	0.00%	0.17%																

**...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs de durabilité	Période précédente		Période actuelle	
	BCV Liquid Alternative Beta ESG	Portefeuille avec la même allocation d'actifs et indices ESG remplacés par des indices parents (non ESG)	BCV Liquid Alternative Beta ESG	Portefeuille avec la même allocation d'actifs et indices ESG remplacés par des indices parents (non ESG)
"Fund ESG Quality Score" (et notation associée)	7.00	5.95	7.41	6.24
% de participations avec une note ESG < BB	0.05%	2.78%	0.04%	3.06%
% de controverses ESG très graves (soit un score de 0)	0.00%	0.23%	0.00%	0.17%

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A (pas d'investissements durables)

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A (pas d'investissements durables)

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A (Le produit financier ne tient pas compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité)

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A (pas d'investissements durables)

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes

Le produit financier ne tient pas compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	Technologie de l'information	1.73%	Taiwan
Tencent Holdings Ltd	Services de communication	0.75%	Chine
ASML Holding NV	Technologie de l'information	0.41%	Hollande
Novo Nordisk A/S	Services de santé	0.41%	Danemark
Alibaba Group Holding Ltd	Biens de consommation	0.37%	Chine
AstraZeneca PLC	Services de santé	0.30%	Grande-Bretagne
Novartis AG	Services de santé	0.28%	Suisse
Sony Group Corp	Biens de consommation	0.27%	Japon
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Biens de consommation	0.27%	France
HSBC Holdings PLC	Finance	0.26%	Grande-Bretagne
HDFC Bank Ltd	Finance	0.25%	Inde
Hitachi Ltd	Industriel	0.24%	Japon
Unilever PLC	Biens de consommation	0.21%	Grande-Bretagne
Recruit Holdings Co Ltd	Industriel	0.20%	Japon
Schneider Electric SE	Industriel	0.20%	France

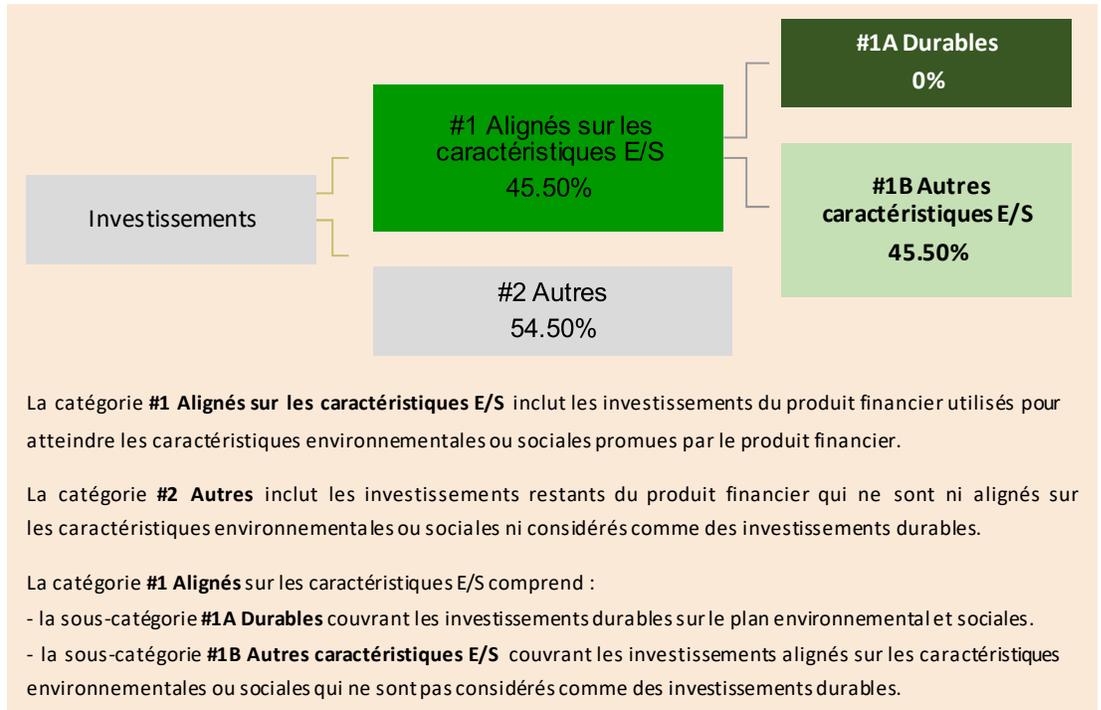
\* % des actifs nets



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**
- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

### Décomposition sectorielle de l'explosion aux indices actions MSCI ESG Leaders :

Secteur économique	Allocation (%)
Finance	8.75%
Industrie	7.11%
Technologie de l'information	6.80%
Biens de consommation	6.06%
Services de santé	4.75%
Services de communication	2.80%
Biens de consommation de base	2.47%
Matériaux	2.25%
Immobilier	1.84%
Energie	1.61%
Services aux collectivités	1.05%
Total	<b>45.50%</b>

Exposition net par classe d'actif sous-jacent	Allocation (%)	Catégorie
Exposition globale aux actions	45.50%	Alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales
Exposition globale aux instruments de taux d'intérêt à long terme	-7.07%	Autres
Exposition globale aux instruments de change	-1.87%	
Exposition globale aux instruments dérivés	36.58%	

Exposition par classe d'actif	Allocation (%)	Catégorie
US T-bills	97.07%	Autres
Avoirs bancaires	2.93%	
Autres actifs/(passifs) nets	-	
Overall cash investments	100.00%	

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit a investi.



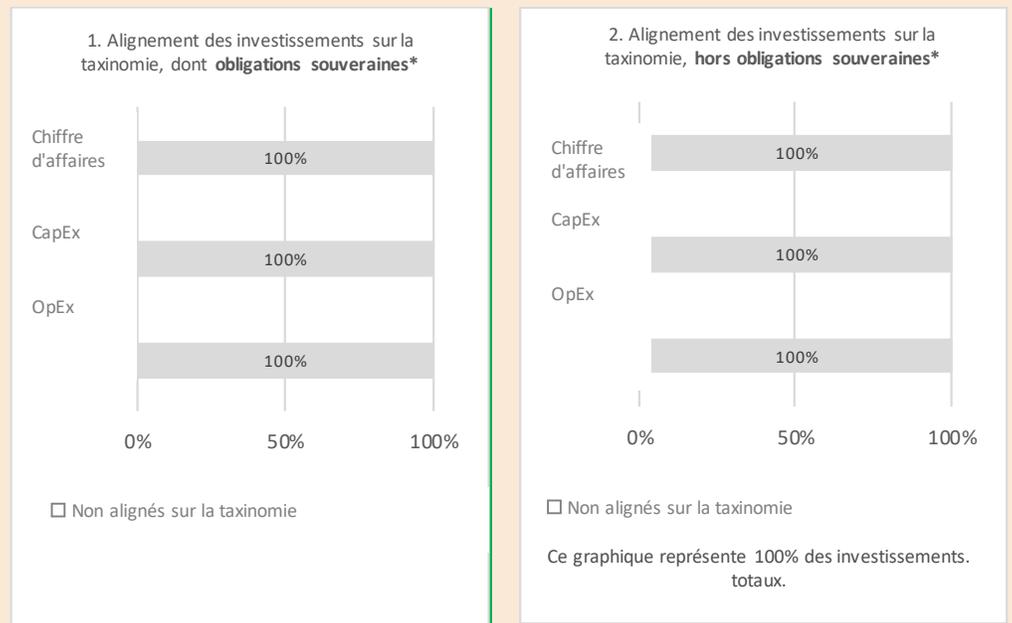
## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A (pas d'investissements durables)

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui:
   
 Dans le gaz fossile
   
 Dans l'énergie nucléaire
   
 Non

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 2020/852.



**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A (pas d'investissements durables)

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

N/A (pas d'investissements durables)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A (pas d'investissements durables)



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les autres investissements comprenaient des expositions via des contrats à terme aux taux d'intérêt longs américains et allemands et aux devises (EUR/USD et USD/JPY), actifs qui ne peuvent être considérés comme spécifiquement alignés sur les critères ESG. Ces actifs font partie de notre méthodologie quantitative qui vise à répliquer les rendements d'un portefeuille diversifié d'investissements alternatifs.

Étant donné que l'exposition aux actifs découlant de notre méthodologie quantitative est mise en œuvre par le biais de produits dérivés, les liquidités sont investies à la fois dans :

- Bons du Trésor américain (sur différentes échéances) : sélectionnés pour deux caractéristiques clés, c'est-à-dire liquidité et devise de base (USD étant la devise de base de cette stratégie) ;
- des comptes courants, principalement auprès de notre banque dépositaire.

Les investissements inclus dans #2 Autres ne participent pas à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds et n'incluent pas de garanties minimales.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Comme tous les investissements dans les caractéristiques E/S #1 alignées sont basés sur la gamme d'indices MSCI ESG Leaders, il est garanti que le produit financier sera aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales associées à ces indices.

La construction de ces indices garantit que les approches suivantes sont effectivement appliquées :

Classe d'actifs	Approche(s) ESG	Description
Actions	Politique d'exclusion	Éliminer les entreprises impliquées dans le charbon thermique, les activités pétrolières et gazières non conventionnelles et les secteurs du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent et des armes (controversés et nucléaires).
	Best-in-class	Sélection d'entreprises qui ont des notes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») élevées par rapport à leurs pairs du secteur (c'est-à-dire que dans l'ensemble, les indices MSCI ESG Leaders ciblent une couverture de 50% de l'indice parent MSCI sous-jacent).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A (pas d'indice de référence « benchmark » désigné)

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

N/A